

Dans le contexte de la pandémie de la COVID-19, Centraide des Régions centre-ouest du Québec (CRCOQ) rend disponible un fonds d'urgence afin de venir en aide aux efforts extraordinaires des organismes communautaires qui offrent des services essentiels et de première ligne pour les personnes vulnérables de son territoire.

Ce fonds d'urgence se veut dynamique et simple afin de répondre rapidement aux besoins exprimés par les organismes du milieu qui poursuivent leurs activités de première nécessité.

### **Nature des demandes admissibles**

Les demandes admissibles à l'intérieur de ce fonds doivent être en lien direct avec la situation pandémique de la COVID-19 et les répercussions humaines et matérielles que cela génère pour votre organisme, afin de vous appuyer dans le déploiement de réponses adaptées au contexte actuel et changeant.

Les exemples suivants illustrent certaines demandes qui peuvent être considérées dans le cadre de ce Fonds :

- Augmentation des charges sociales dues à la surcharge du travail de certains employés ou à l'embauche de ressources additionnelles;
- Achat de denrées de première nécessité, incluant frais de transport et de livraison ou autre;
- Mise en place de nouvelles actions ou rehaussement d'actions actuelles en lien avec les conséquences liées à la COVID-19;
- Achat de produits d'hygiène, désinfectant et de masques ou autre matériel de protection nécessaire; etc.

### **Dépenses non-admissibles**

Il est à noter que les sommes demandées ou octroyées ne peuvent servir à renflouer un déficit de l'organisme, cumulé ou non.

## Modalités pour présenter une demande et critères d'analyse

- 1 Être un organisme reconnu à titre d'organisme de bienfaisance, enregistré auprès de l'Agence du revenu du Canada et à Revenu Québec (organismes soutenus et non soutenus actuellement par Centraide).
- 2 La demande doit visée de façon prioritaire le renforcement des services de première ligne qui sont impactés par l'augmentation significative des demandes de services communautaires (besoins essentiels, aide aux aînés, soutien en matière de santé mentale, soutien pour les bénévoles, capacité des services communautaires).
- 3 L'organisme doit faire une demande écrite démontrant le besoin et la documenter sur le plan financier. Si les besoins s'expriment en ressources humaines, une explication claire et appuyée devra nous être acheminée (taux horaire, embauche de nouvelles ressources, etc.).
- 4 Tout achat de fournitures, de biens ou tout ajustement salarial devra être réalisé dans les meilleurs délais possibles.
- 5 L'organisme devra faire rapport de l'utilisation des sommes et justifier ses actions (actions déployées, nombre de personnes soutenues, liste des organismes collaborateurs, s'il y a lieu, dépenses encourues, toute autre information pertinente).

Une priorité sera accordée aux organismes de première ligne capables de répondre rapidement (à court terme) aux besoins de la communauté, notamment les personnes les plus touchées par la situation de crise actuelle

- Organisme offrant un programme de dépannage alimentaire (denrées ou repas préparés) aux personnes n'arrivant pas à couvrir leurs besoins de base.
- Organisme offrant de l'hébergement d'urgence (population itinérante, femmes violentées, population marginalisée).
- Organisme offrant un soutien psychosocial (aînés, santé mentale, limitations fonctionnelles), services d'écoute, par exemple.

Centraide ne s'engage pas à retenir toutes les demandes ni à en assumer totalement le coût.

Les demandes seront étudiées en tenant compte des autres mesures d'urgence et ressources financières annoncées et disponibles dans chacune des régions.

Centraide s'engage dans un effort concerté de recommandation afin d'assurer une équité territoriale.

Centraide ne révisera pas une décision rendue dans le cadre de ce fonds.

Un comité aviseur dans chaque région sera chargé d'étudier les demandes reçues et de formuler des recommandations à la direction générale de Centraide.

Dans le cas d'une réponse positive transmise par courriel, l'aide financière ponctuelle autorisée sera versée électroniquement et rapidement en un seul versement, suivant l'acceptation de ladite demande.